■ **Banque Edouard Constant SA**, à Genève (FOSC du 25.04.2002, p. 8). Les pouvoirs de Feuz Béatrice et Pasin Suzan sont radiés. Zanella Christian, jusqu'ici directeur, nommé directeur général adjoint, continue à signer collectivement à deux. Fernandez José A., jusqu'ici directeur adjoint, nommé directeur, signe désormais collectivement à deux, sans autre restriction. Strub Stéphane, jusqu'ici directeur adjoint, nommé directeur, continue à signer collectivement à deux. Signature collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à Dubois Daniel, Perrin Laurent, et Rizzi Luigi, nommés sous-directeurs; leur procuration est radiée. Procuration collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à Baumann Marc, de Genève, à Lancy, Diba Mahyar, de Lausanne, à Pully, Djedidi Salah, du Maroc, à Meyrin, Garcia Laurent, de Meyrin, à Carouge, Guignard Patrick, de L'Abbaye, à Mies, Inoue Masayuki, du Japon, à Genève, Podesta Marc, de Gilly, à Carouge, et Robatel Hugues, de Prez-vers-Noréaz, à Genève.
Journal no 6783 du 01.07.2002
(00545890 / CH-660.0.176.957-8)